

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme, telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°1 du PLU

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de début de votre PADD ?	sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	sans objet

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Mme Martine BERT, Maire
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Trept Place de la Mairie 38460 Trept tél : 04 74 92 83 87 mail : bilbiotheque.trept@orange.fr

**NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.**

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i>  <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné approuvé le 3 octobre 2019 et opposable au 16 décembre 2019.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p>PLU approuvé le 26 juin 2018 ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale du fait de la présence de sites Natura 2000 (directive habitat) sur le territoire communal.</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2 016 habitants (2016)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 587 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p><b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet</p>	<p>D'après le rapport de présentation du PLU de 2018 :</p> <p>Zones U : 127,38 ha (8,03%)            Zones AU : 2,11ha (0,13%)            Zones A : 922,19 ha (58,11%)            Zones N : 535,31 ha (33,73%)</p>

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<p><b>Annexe à joindre</b> : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joignez votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joignez les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</p>	

<p><b>Extrait du PADD « Le confortement et l'orientation de la démographie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre la croissance démographique enregistrée sur les dernières années avec un taux de croissance moyen sur la période de sensiblement 2% l'an conduisant à une population comprise entre 2570 et 2590 habitants au 1er janvier 2030</li> <li>- Orienter, dans la mesure du possible, cette croissance vers les jeunes ménages locataires ou primo-accédants</li> </ul> <p><b>Economie communale et loisirs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les conserver aux exploitations, voire dans le marché agricole en cas de déprise, maintenir sous zonage agricole l'ensemble des terres aujourd'hui exploitées, à l'exception de celles nécessaires :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- au maintien ou à la restauration des zones humides recensées,</li> <li>- aux besoins d'urbanisation future ou à la cohérence d'un secteur urbain constitué, sous réserve d'une absence d'impact significatif sur l'économie des exploitations éventuellement concernées</li> </ul> </li> <li>- Dans les complémentations urbaines :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- ne pas réduire les fenêtres d'exploitation agricoles à moins de 120°,</li> <li>- ne pas disposer de constructibilités nouvelles en deçà des distances de recul réglementaires depuis les bâtiments d'élevage ou d'engraissement, voire autres</li> </ul> </li> </ul>
--

### **3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?**

- Placer les bois sous zonage naturel et forestier sauf nécessité d'extension, sans alternative, pour une activité secondaire en place
- Confortement autant que possible des commerces et services marchands à la personne, de proximité, au bourg-centre
- Permettre :
  - l'évolution des entreprises en place : extension de la ZA de Courné sous discipline architecturale et/ou paysagère et sous condition de desserte routière fonctionnelle et sécuritaire et évolution de la carrière de la Gagne,
  - le maintien d'un accueil complémentaire possible d'entreprises sur la ZA de la Plaine de Serrières
- Permettre une évolution du camping Les 3 Lacs du Soleil sans impact sur le captage privé d'eau potable à son Nord et sur les zones humides recensées

#### **Habitat et offre en logements**

- Disposer l'offre de logements nécessaire à l'atteinte de l'objectif-cible démographique à l'échéance du PLU (01.2030), soit de 110 à 120 logements nouveaux.
- En rechercher l'accessibilité aux jeunes ménages au moyen d'opérations de logements individuels groupés et/ou collectifs, pour certaines sous la forme locative sociale pour y assurer diversité et mixité sociales.
- Prévoir également ces mixités et diversités sociales à l'intention des personnes âgées à proximité des services et commerces du centre-bourg.
- Diligenter, parallèlement au PLU, les réflexions et/ou études pour la réhabilitation du bâti ancien vacant et sa remise sur le marché permettant d'engager des actions de type OPAH

#### **Déplacements, transports, circulation, stationnements**

- Limiter les déplacements automobiles domicile - commerces et services marchands et non marchands publics de la commune, notamment scolaires, par la localisation des secteurs de résidentialités nouveaux prioritairement au bourg-centre
- Préserver les emprises foncières nécessaires :
  - au projet en gestation de voie de liaison RD517 – RD 54 et de distribution de la ZA de Courné,
  - au contournement du carrefour entre rue du Garnier et rue du Stade pour faciliter l'accès au groupe scolaire,
  - à l'aménagement d'une aire de stationnement paysagée pour la chapelle Saint Didier, à la voie verte

#### **Services, équipements et réseaux**

- Veiller au maintien de la bonne correspondance capacitaire de l'ensemble de l'offre actuelle avec l'évolution quantitative de la demande
- Veiller au rendement des équipements d'infrastructure en limitant les complémentations urbaines des hameaux et du bourg aux secteurs déjà desservis par les réseaux, sans renforcement notable à prévoir
- Anticiper l'arrivée de réseaux câblés numériques en imposant un fourreau libre à l'occasion de chaque intervention d'infrastructure linéaire enterrée

#### **Gestion des risques et nuisances**

- Prise en compte des risques naturels identifiés par la carte des aléas sur le territoire communal et des préconisations de nature urbanistique correspondantes de l'Etat dans son guide "Prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme"
- Préservation de la ressource en eau au regard de toutes occupations et tous usages des sols susceptibles de l'impacter, notamment dans les périmètres de protection des captages
- Obligation dans toute opération d'ensemble nouvelle, de prévoir les emplacements et équipements de collecte des recyclables et de traitement localisé des bio-déchets (compostage de zone, voire de quartier)

#### **Paysage et morphologie urbaine**

### **3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?**

- Conserver les espaces ouverts de la plaine et des coteaux en réservant à l'activité agricole les terres qui, aujourd'hui exploitées, y garantissent le maintien de respirations paysagères ;
- Préserver les abords naturels et agricoles des ensembles patrimoniaux : chapelle Saint Didier et château de Serrières, de toute urbanisation ou aménagement rompant leur contexte de présentation ;
- Préserver les éléments patrimoniaux emblématiques identifiés, mais aussi de fonctionnalité rurale ancienne : fontaines, lavoirs, fours banaux, croix de chemin, murs de clôture et de soutènement, palis, clôtures en piquets bois agricoles ;
- Ne prévoir d'urbanisation au bourg-centre et dans les hameaux et écarts existants :
  - qu'interstitiellement dans leurs enveloppes urbaines ou en confortement de celles-ci en immédiate contiguïté,
  - qu'en cohérence de morphologie urbaine avec l'existant ;
- Imposer, en essences locales :
  - une végétalisation à la parcelle en secteur urbain situé à flanc de coteau pour assurer dans les vues lointaines l'intégration paysagère des constructions,
  - une médiation végétale sur les fronts des zones d'urbanisation à venir en limite des secteurs agricoles qui les jouxtent ;
- Conditionner les extensions à venir des activités industrielles en place sur la ZA de Courné à un traitement qualitatif de leurs nouvelles enceintes

### **Protection et mise en valeur de l'environnement naturel**

- Un objectif cadre : respecter le plus complètement possible la diversité biologique et la richesse naturelle exceptionnelle du territoire communal
- S'interdire toute urbanisation et activité anthropique dans les espaces reconnus pour leur originalité écologique et la patrimonialité en habitats et en espèces (unités Natura 2000, ZNIEFF de type 1, zones humides et milieux secs répertoriés)
- Ne pas intervenir dans les multiples sites remarquables en présence sur le territoire (pelouses sèches, pelouses humides, front de taille, ...)
- Poursuivre la réhabilitation des pelouses des Communaux (milieux secs remarquables) grâce à l'activité agricole
- Ne pas perturber la fonctionnalité du grand corridor régional en limite Trept - Soleymieu et contribuer autant que possible par des actions parallèles au PLU à sa remise en état
- Veiller dans les projets :
  - à préserver les porosités écologiques des espaces agricoles en favorisant les entités prairiales des vallons et de la plaine,
  - à ne pas détruire, voire rétablir, la trame bocagère de bosquets et de haies (souvent en discontinuité et de petite taille) dans les aménagements aux abords des hameaux,
  - à conserver le cours naturel des ruisseaux et des écoulements et la fonctionnalité d'alimentation des zones humides
- Disposer l'urbanisation nécessaire au développement projeté de la commune sans diminution des espaces de perméabilité biologique et de la biodiversité
- Préserver la ressource en eau de la commune en sécurisant les périmètres rapprochés des captages »

### **3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**

**Annexe à joindre : délibération engageant la procédure**

La procédure de modification porte essentiellement sur une réécriture du règlement afin d'en faciliter la compréhension et d'intégrer les dispositions de la loi Macron concernant les zones A et N.  
La seule modification du document graphique porte sur la création d'un secteur au cœur de la zone centrale Ua afin d'autoriser une hauteur différente.

*Nota : la commune n'a pas pris de délibération pour engager cette procédure de modification.*

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Sans objet

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la CDPENAF
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <a href="#">loi Montagne</a> ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		X	
Les dispositions de la <a href="#">loi Littoral</a> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="#">SDAGE</a> ) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="#">SAGE</a> ) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SDAGE Rhône-Méditerranée SAGE de la Bourbre
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de communes des Balcons du Dauphiné

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**  
**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

La modification envisagée porte majoritairement sur une réécriture du règlement afin de le rendre plus lisible et l'intégration des dispositions de la loi Macron pour l'habitat existant en zone A et N.  
 La seule modification du document graphique porte sur le reclassement d'une partie du centre bourg, classé en zone Ua dans le PLU actuel, dans un secteur Ua-h autorisant une hauteur plus grande (9 m à l'égout de toiture contre 7 m pour la zone Ua).

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	Identifiée comme " polarité de proximité " dans l'armature urbaine du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné (3 <sup>ème</sup> niveau de polarité au sein de l'armature définie)
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	augmentation de la population sur les 10 dernières années (+ 418 habitants entre 2006 et 2016, soit +25%) et +566 habitants entre 1999 et 2016, soit +37%)
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Pas de modification du projet initial approuvé en 2018. Pas d'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	53 logements vacants soit 5,6% du parc de logements (INSEE 2016).
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune ouverture de zone à l'urbanisation.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet.
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2018. Pas d'ouverture de nouvelle zone à l'urbanisation. Le potentiel de logements identifié dans le PLU de 2018 reste inchangé.	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Sans objet.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :	La commune dispose de 2 zones d'activités sur son territoire :

4.1 Présentation de votre projet	
<ul style="list-style-type: none"> <li>quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– ZA de Courné : 14,52 ha / occupée à 100%,</li> <li>– ZA de Serrières : 1,8 ha / occupée à 76%.</li> </ul> A noter le site d'exploitation des carrières de la Gagne et Duin (35,66 ha).
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	La CCBD gère 21 zones d'activités communautaires. Les zones d'activités de Trept ne sont pas de niveau communautaire.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique.	Sans objet.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2018. Pas de nouvelles zones pour l'activité.	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		X	
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			
Pas de modification de l'enveloppe urbaine définie dans le PLU actuel. Projet n'ayant pas d'impact sur les zones agricoles ou naturelles.			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</a> à proximité ?  <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		Commune concernée par le site Natura 2000 "L'Isle Crémieu".  Enjeu de protection => Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites (cf carte de superposition).

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?	X		<u>3 ENS du Département :</u> « Landes et communaux de Trept ». « Butte de Montbron ». « Pelouse et bois de Varezieu ». Enjeu de protection => Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites (cf carte de superposition).
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		<u>6 ZNIEFF de type I :</u> « Gravières, lande et bois de Varézieu et canal du catelan ». « Butte de Montbron et carrières ». « Etang Bouvet ». « Les grands communaux ». « Pelouse à l'Est de Vie de Bez ». « Prairie humide de Serrières ».  <u>2 ZNIEFF de type II :</u> « Ensemble fonctionnelle de la vallée de la Bourbre » « Isle Crémieu et Basses-Terre » Enjeu de protection => Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites (cf carte de superposition).
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		12 zones humides identifiées dans l'inventaire du CREN mis à jour en 2017. Enjeu de protection => Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a>		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
<a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a>			
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Projet de modification n'engendrant pas d'impact négatif sur l'environnement.			

4.4 Continuités écologiques			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Corridors et réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE et le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.  Enjeux de maintien des continuités écologiques en évitant le mitage et les extensions d'urbanisation linéaires le long des axes de communication.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>			4 réservoirs de biodiversité repérés, correspondant aux ZNIEFF de type I, ENS et zones Natura 2000;  Des espaces perméables liés aux milieux aquatiques (plaine de la Bourbre) ;  La perméabilité des secteurs boisés (perméabilité forte) et des secteurs bocagers (perméabilité moyenne) ;  Un corridor d'importance régionale, orienté Nord-Sud, à remettre en bon état dans la partie centrale de la commune.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>	X		Commune concernée par 1 monument historique : – Château de la Poype de Serrières (inscrit). Le

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			<p>périmètre impacte la partie Est de la commune de Trept.</p> <p>17 sites archéologiques datant de l'époque gallo-romaine au Moyen Âge.</p> <p>Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact négatif sur ces sites.</p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		X	<p>Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur le paysage.</p>
Complétez si nécessaire			
<p>Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser.</p> <p>Projet de modification n'engendrant pas d'impact sur le paysage ou le patrimoine bâti.</p>			

4.6 Ressource en eau			
<b>Captages</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?</p>	Oui		<p>Commune concernée par les périmètres de protection de plusieurs captages d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- captage de Pont Sicard (commune de Salagnon) : arrêté de DUP de 1984.</li> <li>- captage du Grand Marais (Vénérieu) : pas d'arrêté mais rapport d'hydrogéologue de 1990.</li> <li>- captage de la zone de loisirs de la Plaine (commune de Trept) : captage privé, arrêté préfectoral de 1993.</li> </ul> <p>Les modifications envisagées ne sont pas de nature à avoir un impact sur les captages communaux (cf carte de superposition).</p> <p>Pas d'ouverture de nouvelle zone à l'urbanisation. Le potentiel de logements identifié dans le PLU de 2018 reste inchangé. Pas de besoin supplémentaire en eau potable.</p>
Autres captages prioritaires ?		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
<p>Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?</p>	X		<p>Syndicat Intercommunal des Eaux de Dolomieu Montcarra</p> <p>Eau distribuée à Trept provenant du captage de Pont</p>

4.6 Ressource en eau			
			Sicard. Ressource bénéficiant de périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral.  Pas de modification du projet initial concernant l'évolution de population.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?  <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	X		Pas de modification du projet initial concernant l'évolution de population.  La commune ne dispose pas de STEP. Les effluents sont traités à la STEP de Saint-Marcel-Bel-Accueil. Cet équipement a fait l'objet de travaux importants qui ont porté sa capacité de 5 500 EH à 9 500 EH en 2019. La nouvelle STEP est largement dimensionnée pour recevoir de nouveaux effluents dans le futur.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	X		Pas de modification du règlement du PLU actuel.
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser, ni modification du projet initial concernant l'évolution de population.			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?  <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?  <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>	X		9 sites identifiés dans la base BASIAS :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- RHA3800107 : dépôt de métaux. Activité terminée.</li> <li>- RHA3800869 : Carrière. Activité terminée.</li> <li>- RHA3800870 : garage avec desserte de carburant. Activité terminée.</li> <li>- RHA3800871 : fabrique d'artifice. Activité terminée.</li> <li>- RHA3800872 : DLI et incinération des déchets (usine de fabrication de chaux). En activité.</li> <li>- RHA3805714 : garage avec station-service. Activité terminée.</li> <li>- RHA3805756 : atelier de carrosserie, compression d'air, atelier de peinture par pulvérisation et garage. Activité terminée.</li> <li>- RHA3805757 : atelier de taille de pierre,</li> </ul>

4.6 Ressource en eau			
			ancienne carrière. En activité. – RHA3805758 : installation de combustion avec DLI. Activité terminée.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?	X		Carrière existante de La Gagne et Duin au Nord de la commune. Pas d'extension dans le projet de modification.
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		<u>Risques naturels :</u> – risques d'inondation de plaine, de pied de versant, – risques de crue rapide des rivières, – risques de ruissellement de versant, – risques de glissement de terrains, – risques de chute de blocs, – retrait/gonflement des argiles, – risque sismique de niveau 3 (modéré), – risque de feu de forêt (aléa faible). <u>Risques technologiques :</u> – canalisation de transport de gaz sous haute pression, – 6 ICPE. Les modifications envisagées ne sont pas de nature à engendrer de nouveaux risques ou à aggraver ceux existant.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?	X		Présence d'une carrière d'extraction de matériaux sur la commune.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		Commune concernée par les infrastructures de transport bruyantes suivantes : – RD517 (catégories 3 et 4), – RD522 (catégorie 3).
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Pas d'évolution des secteurs urbanisables soumis aux risques ou aux nuisances.			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	X		Réseau de cars Transisère : ligne 1230 (Montalieu-Vercieu - Bourgoin-Jallieu) ligne 1982 (Aoste - Crémieu)
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?	X		SRCAE Auvergne Rhône Alpes
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

<p><b>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</b></p> <p>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</p> <p>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</p>		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	X
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	X
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	X

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 18/11/2019

Lieu : Trept

NOM                      PRENOM

BERT                     Martine

SIGNATURE



## ANNEXE 1

## Contacts

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	bureau d'études AUA : Céline Grieu
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	AUA 8 rue Victor Lagrange 69007 Lyon <a href="mailto:cgrieu.aula@orange.fr">cgrieu.aula@orange.fr</a> 04 78 48 76 07